







Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/02/2007 au 01/02/2017 FRANCE
- Activités : C17.12 - Fabrication de papier et de carton, C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

- | | |
|--|---|
|  | <p>N°48408 - 25/07/2016 - FRANCE - 24 - LE LARDIN-SAINT-LAZARE
 <i>C17.12 - Fabrication de papier et de carton</i>
 Dans une papeterie, à 4h20, une vanne à pelle située au bout du canal de rejet de la station d'épuration sort de sa course et tombe au fond de la fosse. Ne pouvant plus rejoindre la canalisation de sortie, 17 500 m³ d'effluents épurés débordent alors du canal. Ces eaux s'écoulent dans la prairie avant de rejoindre la VEZERE. L'incident est détecté à 8 h. Le rejet est arrêté vers 14 h et un camion-citerne pompe l'effluent.
 L'exploitant retire la vanne à pelle. D'autres vannes manuelles sont présentes en amont et permettent de réguler le débit des effluents. Cependant, la décision de les pomper avec un camion-citerne a été prise tardivement. Cette opération sera consignée dorénavant dans l'organisation du site afin d'éviter tout arrêt de production.</p> |
|  | <p>N°47982 - 02/05/2016 - FRANCE - 38 - VILLARD-BONNOT
 <i>C17.12 - Fabrication de papier et de carton</i>
 Dans une papeterie, un feu se déclare vers 15h30 au niveau d'un passage de câbles alimentant une machine-outil lors de travaux d'étanchéité réalisés par des sous-traitants. Ces derniers éteignent l'incendie. Intoxiqués par les fumées, ils sont ensuite transportés à l'hôpital. Quarante employés évacuent les lieux. Les pompiers éteignent les foyers résiduels et dégarnissent l'installation. Les câbles sont endommagés.</p> |
|  | <p>N°47934 - 19/04/2016 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS
 <i>C17.12 - Fabrication de papier et de carton</i>
 Vers 23h30, un feu se déclare dans une papeterie désaffectée. A l'arrivée des secours, la toiture d'un ancien bâtiment de bureaux est totalement embrasée. Le feu est éteint vers 1 h. Le site n'était plus alimenté en énergie et était régulièrement squatté. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre.</p> |
|  | <p>N°47456 - 24/11/2015 - FRANCE - 40 - DAX
 <i>C17.12 - Fabrication de papier et de carton</i>
 Caractéristiques du chlorure de polyvinylidène :
 Densité (g.cm⁻³) : 1,63
 Absorption d'eau sur 24 h (%) : 0,1
 Couleur : produit transparent
 Dans l'industrie, les applications du produit sont principalement l'emballage et les films de protections, souvent comme couche de protection dans une structure multicouches.
 Dans une entreprise fabriquant des matériaux multicouches (papier, polymère), du chlorure de polyvinylidène (PVDC) est rejeté dans un réseau d'eau pluvial. La régie des eaux est avertie de l'incident. L'exploitant fait intervenir un prestataire pour nettoyer les bassins des têtes d'induction et de rétention. Ce dernier récupère 4 m³ de déchets industriels dangereux. Aucune incidence n'est détectée au niveau de la station d'épuration communale.
 Causes
 Après analyse des causes premières de l'événement, il apparaît :
 une défaillance humaine : en raison d'une vanne restée ouverte, une cuve de stockage a débordé dans sa rétention qui s'est remplie puis a débordé à son tour ;
 une défaillance matérielle : l'obturateur d'égout n'a pas fonctionné correctement en ne se gonflant pas.
 L'analyse des causes profondes met en exergue, quant à elle, des problèmes organisationnels dans la réalisation des contrôles des équipements en exploitation :
 comme l'obturateur était placé à l'intérieur de la buse d'égout, le contrôle visuel de sa fermeture n'était pas possible ;
 la bouteille d'azote pilotant le dispositif était par ailleurs vide au moment des faits.
 Mesures prises
 L'exploitant prend les mesures de prévention suivantes :
 Finalisation de la formation de l'opérateur en poste le jour de l'événement ;
 Rédaction d'un document de sensibilisation sur l'accident ;
 Révision de la procédure de fermeture de l'obturateur et remplacement de la bouteille de gonflage.</p> |
|  | <p>N°47405 - 17/11/2015 - FRANCE - 16 - SAINT-MICHEL
 <i>C17.12 - Fabrication de papier et de carton</i>
 Dans une papeterie, 43 kg de fibres de cellulose sont rejetés dans la CHARENTE de 15h15 à 15h30 lors de la maintenance d'une pompe.
 Afin de réaliser cette opération, les techniciens doivent vidanger un bac de pâte à papier. Ils s'aperçoivent au bout de 15 min que la vidange ne se fait pas dans la rétention, mais dans une canalisation rejoignant la CHARENTE. Des matières flottantes sont aperçues à la surface du cours d'eau mais elles s'estompent ensuite très rapidement.
 Afin d'éviter à l'avenir ce type d'événement, l'exploitant subordonne la vidange de la capacité à un accord hiérarchique. Les canalisations de rejet sont par ailleurs reliées au bac de rétention.</p> |
|  | <p>N°47130 - 06/09/2015 - FRANCE - 88 - ETIVAL-CLAIREFONTAINE
 <i>C17.12 - Fabrication de papier et de carton</i>
 Une pollution provenant d'une papeterie est constatée vers 14 h sur la MEURTHE. L'eau est de couleur orange et 10 poissons sont morts. Les pompiers installent un barrage flottant.</p> |



N°46246 - 10/02/2015 - FRANCE - 24 - NANTHIAT

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

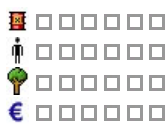
Dans une papeterie, un rejet de 2 m³ d'effluents pollue vers 14h30 un canal de dérivation de l'ISLE sur 100 m. Le polluant provenant de la station d'épuration du site est constitué de sauces de couchage (extrait sec initial de 35 %) ainsi que d'eaux de lavage. Les matières sèches contiennent du carbonate de calcium, des pigments fluorescents, du latex et des additifs.

L'exploitant arrête le traitement des eaux au niveau de la station et obture le bief afin de limiter la pollution. A 18 h, commence le pompage du surnageant dans le canal (latex) par une société spécialisée. Les secours pompent et envoient en filière spécialisée 54 m³.

Le lendemain, le niveau du canal monte car le barrage guillotine en amont est fuyard. Un résidu de surnageant est par ailleurs observé dans le cours d'eau. Une société spécialisée intervient à nouveau et pompe 9 m³ supplémentaire.

L'exploitant mène une analyse des causes de l'événement. Il identifie en particulier un problème de refoulement des eaux lors d'une opération de transfert entre une cuve de stockage et un décanteur de la station d'épuration. Une canalisation utilisée se serait bouchée (erreur de dosage des produits de traitement une semaine avant) ou aurait vibré (travaux sur le site). Le polluant a coulé au niveau d'un raccord Métal/PVC de la tuyauterie et s'est écoulé sur le sol puis dans le canal de dérivation.

A titre de mesures correctives, l'industriel entame une réflexion sur le traitement des eaux de la station d'épuration (étude des flux et des circuits, révisions de ses procédures).



N°46057 - 15/12/2014 - FRANCE - 68 - KAYSERSBERG

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 11h30 dans un stock de balles de papier. Les secours internes et les pompiers publics interviennent. Les balles sont sorties à l'extérieur pour être éteintes. Le site est mis en sécurité.

L'incendie brûle 15 m³ de papier. Les flammes endommagent des câbles électriques. Les eaux d'extinction sont collectées puis traitées dans la station d'épuration du site. Les réparations nécessitent de suspendre la production. L'exploitant décide d'avancer l'arrêt lié aux fêtes de fin d'année pour limiter l'impact sur son activité.



N°46547 - 01/12/2014 - FRANCE - 67 - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Des odeurs incommodantes, "oeufs pourris" (H2S), sont perçues dans le voisinage d'une papeterie. De nombreux riverains se plaignent auprès de l'inspection des installations classées (hypermarché, hôtel...).

Après visite sur le site, l'inspection des IC constate que l'exploitant a généré un désordre hydraulique au niveau de sa STEP (volume trop important d'effluent à traiter). Ce désordre a provoqué la mort des bactéries servant au traitement des eaux et induit la défaillance du traitement chimique. Malgré des tentatives de réensemencement, le problème perdure et des épisodes de perception d'odeurs incommodantes se renouvellent en janvier et avril 2015. L'inspection des IC constate le 14/04/15 des rejets de sulfure d'hydrogène supérieurs aux normes en vigueur. Un arrêté préfectoral de prescriptions d'urgence est pris le 15/04/15 pour remédier à la situation.

Des investigations complémentaires mettent en évidence un problème d'aération des bassins de traitement. Après modification du système d'aération, le fonctionnement de la station redevient normal. Aucun impact n'est par ailleurs constaté sur la ZORN malgré des dépassements des valeurs limites de rejet pour la DCO et les MES. Le débit de la rivière pendant la période de dysfonctionnement (janvier - avril) a été plus élevé que la normale favorisant ainsi la dilution des effluents.



N°45982 - 21/11/2014 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Un feu se déclare à 4h30 dans une papeterie soumise à autorisation. Les flammes concernent un stockage de 7 000 m³ de copeaux de bois dans un bâtiment de 700 m². L'activité du site peut continuer. Les pompiers évacuent les copeaux et les épandent au sol pour les éteindre. L'intervention s'achève à 12h30. Une société privée se charge de l'élimination des 300 t de copeaux brûlés.



N°45871 - 22/10/2014 - FRANCE - 77 - JOUY-SUR-MORIN

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 5 h sur un séchoir. L'incendie se propage à un stock de balles de papier. Le POI est déclenché à 5h15. Quatre cuves de 1 m³ de produits chimiques (biocides, agent dispersant...) fuient et 1 200 l s'écoulent au sol. Les pompiers arrosent l'installation avec 2 lances. Deux d'entre eux, légèrement blessés, sont soignés sur place. Le site est sur rétention et le réseau d'évacuation des eaux est isolé.


Les pompiers rencontrent des difficultés d'extinction liées à la présence de résine pâteuse. Ils transvasent les produits chimiques écoulés dans des cuves. Les employés pompent les eaux de la rétention vers une capacité tampon afin d'éviter un débordement. Selon leurs caractéristiques, ces eaux peuvent être traitées dans la station d'épuration du site. Pour terminer l'extinction, les pompiers réalisent vers 15 h des trouées dans le séchoir et noient l'intérieur avec une lance à mousse. Après une dernière ronde de surveillance, ils quittent le site à 19h50.




N°45710 - 14/09/2014 - FRANCE - 88 - GOLBEY


C17.12 - Fabrication de papier et de carton


Dans une papeterie (Seveso seuil bas), un feu se déclare vers 2 h dans un box stockant 800 t de papiers recyclés. Les pompiers rencontrent des difficultés de désenfumage malgré la ventilation naturelle et les skydômes (trappes de désenfumages) ouverts en toiture du bâtiment. Ils maîtrisent l'incendie vers 6h20 avec 3 lances puis évacuent les matériaux avec un chargeur tout en continuant l'arrosage. La reprise des activités est enregistrée vers 15h30. Les installations ne sont pas endommagées. Le papier ayant subi un échauffement a pu être réutilisé.


 **N°45635 - 31/08/2014 - FRANCE - 88 - ARCHES**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une papeterie, un feu se déclare vers 9 h au niveau d'un transformateur 20 kV alimentant la station d'épuration. Les installations sont arrêtées. Les effluents sont stockés dans un bassin de sécurité. Les pompiers interviennent et stoppent l'incendie à l'aide d'extincteurs à poudre. Aucune eau d'extinction n'est rejetée. La production est stoppée pour la journée. Un groupe électrogène est installé sur le site vers 17 h. Les effluents stockés sont traités une fois la station remise en route vers 22 h.


 **N°45599 - 20/08/2014 - FRANCE - 40 - MIMIZAN**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une papeterie, un feu se déclare vers 12h50 dans un tunnel de 50 m permettant l'acheminement de copeaux de bois. L'exploitant déclenche son POI. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance vers 13h35 puis ventilent le tunnel. Le fonctionnement de l'usine n'est pas impacté. L'unité avait déjà été victime d'un incendie quelques mois plus tôt (ARIA 45243). L'origine des départs de feu étant dans les deux cas la rupture d'un rouleau de mine sur un tapis qui entraîne la combustion de fines particules de bois.
 A la suite du sinistre, l'exploitant entreprend de nettoyer périodiquement les structures des tapis et des rouleaux. Il envisage d'installer une protection par sprinklage sur la chaîne.

 **N°45458 - 07/07/2014 - FRANCE - 01 - OYONNAX**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Un feu se déclare vers 9 h dans un broyeur de carton à proximité du quai de chargement d'une papeterie. Un bâtiment de 30 000 m² est enfumé sur 20 000 m², 70 employés évacuent les lieux. Le feu est circonscrit en 15 minutes par les employés du site. Les pompiers installent un système de désenfumage pour ventiler les locaux. Le broyeur était arrêté pour une intervention de maintenance consécutive à une panne. Le feu s'est déclaré au moment des essais de redémarrage. Un échauffement de la transmission par courroies à cause d'un paquet de carton bloquant un rotor semblerait en être l'origine.
 Aucun impact sur l'environnement et sur les personnes n'est relevé. Le broyeur endommagé et les résidus de carton calciné sont évacués dans une filière agréée.


 **N°45697 - 29/06/2014 - FRANCE - 16 - MAGNAC-SUR-TOUVRE**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Les pompiers interviennent à 15h45 dans une papeterie de 15 000 m² en liquidation judiciaire suite à 5 départs de feu en différents endroits du site. La gendarmerie effectue une enquête.


 **N°45387 - 20/06/2014 - FRANCE - 33 - BIGANOS**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Un feu se déclare dans une alvéole de 1 000 m² du centre de stockage des déchets ultimes d'une papeterie (cendres issues d'une chaudière, DIB du site). Un employé, apercevant des flammes, donne l'alerte à 18h20. Le POI est déclenché à 18h50. Les pompiers, sur place à 19h30, arrosent les déchets avec 3 lances jusqu'à 2 h. Les eaux d'extinction (72 m³) et les eaux pluviales des 7 jours de stockage des lixiviats (176 m³) sont récupérées dans un bassin de confinement puis traitées dans la station du site. La toile de protection de la rehausse de l'alvéole est détruite, soit une perte de 5 000 €. En attendant sa réparation, les déchets sont stockés du côté opposé.
 D'après l'exploitant, le sinistre serait dû à la présence de bouteilles et morceaux de verre qui aurait créé un point chaud. Selon la station météorologique de Biscarrosse, le 20/06 correspond à l'une des journées les plus chaudes du mois de juin 2014 (Tmax de 32,6 °C).
 L'exploitant prévoit d'intégrer le centre de stockage des déchets dans le POI de l'usine, d'étudier l'installation de dispositifs d'alarme (caméra thermique, télésurveillance) et de renforcer le programme d'audit des déchets. L'état de la géomembrane en fond de casier sera examiné.


 **N°45575 - 14/06/2014 - FRANCE - 37 - DESCARTES**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une papeterie, un feu se déclare vers 9h15 au niveau d'un cylindre sécheur. Les sprinklers se déclenchent et le personnel attaque les flammes avec 5 RIA. Les pompiers terminent l'extinction à 9h40 et quittent les lieux vers 12h30. L'exploitant répare la machine, la production reprend à 21 h. Les dégâts matériels s'élèvent à 50 k€ et la perte d'exploitation à 18 k€. Les eaux d'extinction sont recueillies et traitées avec les effluents du site.
 Le sinistre est dû à l'inflammation de peluches de papier suite à l'échauffement d'un roulement. Il s'avère que le graisseur du roulement était mal raccordé au réseau de lubrifiant. L'exploitant augmente les plages de nettoyage de ses installations, vérifie l'ensemble des rouleaux reliés au réseau de graissage et y fait raccorder ceux qui ne le sont pas. Il étudie l'installation d'un système d'extinction automatique au niveau de la hotte de la machine.


 **N°45573 - 12/05/2014 - FRANCE - 40 - MIMIZAN**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Un feu se déclare vers 14 h dans une papeterie. L'exploitant déclenche le POI et coupe les énergies. Les pompiers éteignent le feu à 14h40. L'alerte est levée à 15h30. Les eaux d'extinction (10 m³) sont envoyées vers une STEP.
 Le sinistre est dû à des projections d'étincelles lors de travaux de meulage par un sous-traitant sur une chaudière en maintenance. L'exploitant revoit sa procédure de travaux par points chauds.


 **N°45243 - 05/05/2014 - FRANCE - 40 - MIMIZAN**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Un feu se déclare vers 8h15 dans un tunnel en béton en sous-sol d'une papeterie. Ce tunnel, long de 150 m, abrite un tapis à double sens qui alimente l'usine en copeaux de bois. Les secours localisent le foyer et éteignent l'incendie. L'alimentation de l'usine en bois est arrêtée. Le tunnel est ventilé et l'exploitant remet en route un tapis de secours après avoir effectué des contrôles à l'aide d'une caméra thermique. Seule 1 h de perte de production est à déplorer.
 La rupture d'un rouleau de mine sur un tapis aurait généré un échauffement et une combustion lente des fines de bois. L'exploitant entame des actions afin de nettoyer les tapis et de diminuer les chutes de particules de bois.

 **N°44718 - 24/12/2013 - FRANCE - 29 - SCAER**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Une crue de l'ISOLE inonde à partir de 3 h une papeterie. Des moteurs sont endommagés mais l'outil de travail a été préservé. Des travaux réalisés après une inondation en 2000 ont limité l'ampleur du sinistre : construction de muret, surélévation de certains moteurs, lit de la rivière qui traverse l'usine recalibrée.

 **N°44683 - 09/12/2013 - FRANCE - 40 - MIMIZAN**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une papeterie, un bruit et des secousses sont perçus à 6h15 au niveau d'un générateur de vapeur à liqueur noire. Une surpression au foyer, entre 20 et 30 mbar, est observée alors que celui-ci fonctionne normalement en dépression à 4 mbar. Après quelques perturbations, les paramètres de contrôle redeviennent normaux. Le service inspection reconnu (SIR) du site procède à un examen visuel externe en marche de la partie inférieure de la sole du foyer, mais ne détecte aucune anomalie. La combustion de la liqueur noire produisant des dépôts sous forme de blocs de sulfate de sodium, la chute d'un bloc est suspectée être à l'origine des bruits et des vibrations. L'alimentation fioul est ainsi mise en service dans la journée afin de faire fondre les dépôts. Dans la nuit, une fuite d'eau sur la chaudière est détectée (traces d'humidité sur la barre de ringardage des tuyères, température anormalement basse au niveau de l'arrivée d'air primaire). La chaudière est préparée (évacuation du salin) en vue d'une possible vidange rapide. Par la suite, le niveau du ballon d'eau de la chaudière devient instable. A 1h30, le débit d'eau d'alimentation augmente brutalement. La vidange de la chaudière est alors activée à 1h35. Le bâtiment est confiné et son accès interdit. Toutes les machines à papier et la fabrication de pâte sont arrêtées sur le site. L'inspection, la remise en état et le redémarrage de la chaudière prendront plusieurs semaines. Les pertes de production sont évaluées entre 2 et 3 millions d'euros. Une inspection complète du générateur, avec réalisation de répliques et de mesures d'épaisseurs est programmée pour le 16/12 afin de localiser la fuite et vérifier l'intégrité de l'équipement. L'exploitant profite de l'arrêt pour inspecter 45 autres appareils à pression. A la suite des examens, un percement sur un tube d'acier revêtu d'un revêtement en inox est observé. L'hypothèse envisagée pour expliquer cette dégradation, est la conjugaison d'un phénomène de corrosion-érosion par effet de turbulence de l'air d'admission et de corrosions par piqûres liées à la présence de chlorures (polluants dans le combustible ?). Le SIR prévoit de réviser le plan d'inspection de la chaudière en renforçant notamment la périodicité des contrôles. Ce plan sera de nouveau amendé après que l'origine des phénomènes de corrosion aura été identifiée.

 **N°44475 - 15/10/2013 - FRANCE - 88 - RAON-L'ETAPE**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Le MEURTHE sort de son lit dans la nuit du 15 au 16/10 lors de fortes précipitations et inonde un stockage d'une papeterie soumise à autorisation. Les machines sont épargnées mais 20 cm d'eau recouvrent le site. La production est arrêtée et les employés sont en chômage technique jusqu'à la fin du pompage des eaux réalisé par les pompiers.

 **N°44141 - 27/07/2013 - FRANCE - 26 - LAVEYRON**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une papeterie, à la suite d'un premier départ de feu rapidement maîtrisé sur un stock de papiers et cartons recyclés (PCR), un nouvel incendie se déclare à un autre endroit du stockage. Les caristes donnent l'alerte à 13h10. Le vent du sud, soufflant à 70 km/h, entraîne une propagation rapide des flammes à la moitié du stockage soit 4 000 t de PCR ainsi qu'à la voie de chemin de fer de l'usine sur 500 m. Les obturateurs des réseaux d'eaux pluviales sont activés plaçant ainsi le site sur rétention. Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation routière ; la voie ferrée Lyon-Marseille est coupée dans les 2 sens. Un sapeur pompier est victime d'un malaise lors de l'extinction. La circulation ferroviaire est réouverte vers 17h15. La zone de production est épargnée. L'inspection des IC se rend sur place le 29/07. Les pompiers terminent l'extinction le 31/07 vers 16 h. Les eaux d'extinction sont envoyées à la STEP du site pour traitement interne ou réinjectées directement en production. Leur analyse est effectuée quotidiennement.

 **N°43731 - 28/04/2013 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Un rejet d'hydrocarbures est détecté dans la SEINE de 9 h à 13 h au voisinage d'une papeterie. Les pompiers mettent en place des barrages flottants. La pollution est visible jusque dans le port de Rouen. Aucune irisation n'est observée à la sortie de la STEP du site, l'exploitant entreprend donc des recherches sur son réseau d'eau pluviale. La cause de l'incident n'est toutefois pas trouvée. Le flux et le reflux des marées pourraient être à l'origine de cette pollution. L'entreprise avait déjà été à l'origine d'une pollution des eaux par des hydrocarbures en décembre 2012 à la suite d'un problème sur une machine papier.



N°43721 - 21/04/2013 - FRANCE - 27 - PONT-AUDEMER

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 13h30 dans un bâtiment de stockage de vieux papiers et de ouate de 1 800 m² à bardage métallique. L'alerte est donnée par un ouvrier (le hangar n'est pas équipé de détection incendie). Dans l'attente des pompiers, l'opérateur aidé par un de ses collègues met en place une lance sur un poteau incendie pour commencer à circonscrire l'incendie. Une fois sur site vers 13h45, les secours mettent en place plusieurs lances et transportent à l'hôpital un employé incommodé par les fumées. Les pompiers arrosent le stockage et surveillent les lieux jusqu'au 23/04, notamment les feux couvant dans les balles de papiers présentes dans le bâtiment. Les eaux d'extinction sont envoyées vers le bac tampon de la station de traitement des eaux internes. Ces eaux seront ensuite traitées par la station et renvoyées dans le réseau. Afin de limiter le risque d'exposition à l'amiante, l'exploitant met en place un périmètre grillagé de protection de 50 m autour des gravats ainsi que des ouates et cassés de production brûlés. Les bobines sont couchées et déroulées au maximum pour limiter les risques de feux couvant. Le site reste dans cette configuration dans l'attente de la visite de l'assureur et de la gendarmerie dans le cadre de l'enquête judiciaire, l'origine de l'incendie n'étant pas connue. Les cassés de fabrication sont stockés en extérieur à proximité du bâtiment peupleur. Les coûts du sinistre sont estimés entre 400 et 600 Keuros. Le jour de l'incendie, il y avait peu de vent. Les hauteurs de flammes étaient ainsi inférieures à celle de la toiture et présentaient une progression ascensionnelle, limitant les effets dominos vers les bâtiments voisins. Les pompiers ont rencontré cependant nombre de difficultés d'intervention : impossibilité de rentrer par le portail d'entrée de l'usine, coupure d'une partie de la clôture de l'entreprise voisine, compacité des balles de papiers... A la suite du sinistre, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de : communiquer pour avis avant tous travaux, le projet de reconstruction du bâtiment de stockage avec notamment la modélisation du scénario incendie (FLUMILOG) ; réviser les procédures d'urgence en intégrant l'obligation de fermeture de la vanne d'isolement de l'étang process par rapport à la RISLE en cas d'incident ; vérifier la compatibilité et l'état des moyens d'extinction incendie en place par rapport à la stratégie développée dans le plan d'urgence (longueur et diamètre des lances...) ; fournir les bordereaux de suivi de déchets des gravats souillés d'amiante et des autres déchets brûlés.



N°43682 - 15/04/2013 - FRANCE - 72 - SAINT-MARS-LA-BRIERE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 16h45 sur 15 m² de la toiture bitumée d'un atelier contenant une machine à ouate. Les pompiers éteignent le sinistre vers 19h à l'aide d'une nacelle. Les dégâts sont minimes, l'activité n'est pas perturbée. Un départ de feu s'était produit un plus tôt au niveau d'une hotte dans l'atelier. Son extinction par le personnel a provoqué l'envol de flammèches qui ont été entraînées vers l'extérieur par des extracteurs d'air. Les flammèches se sont ainsi déposées à la sortie des extracteurs sur de la poussière d'ouate et ont initié l'incendie du toit. A la suite de cet événement, l'exploitant envisage de : dépoussiérer annuellement la toiture de l'atelier concerné ; rappeler aux personnels les consignes d'arrêt des extracteurs d'air lors d'un départ de feu ; installer une colonne sèche pour acheminer de l'eau en toiture ; limiter l'envol de matière en cas de feu sur la hotte par l'ajout d'un dispositif d'extinction approprié. Ces axes d'améliorations font l'objet d'un enregistrement dans le système de management de la sécurité et de l'environnement de l'établissement pour s'assurer de leur suivi.



N°43746 - 21/03/2013 - FRANCE - 02 - VENIZEL

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, lors de la remise en service des installations à la suite d'un arrêt programmé, plusieurs disjonctions électriques se produisent sur le circuit électrique alimenté par un transformateur. Ces disjonctions nécessitent des interventions de vérification et de nettoyage sur les installations alimentées par ce transformateur. Lors de l'intervention, 3 électriciens sont brûlés à la suite de la formation d'un arc électrique. Plusieurs facteurs ont contribué à l'accident : quantité de vapeur importante du process générant de la condensation ; passage de câbles non calfeutrés ; mauvaise étanchéité du caisson de raccordement présent dans la galerie technique ; défaillance du management de l'équipe ayant pour conséquence l'absence de désignation d'un responsable d'investigation ; absence de consultation de la documentation technique ; non-respect des règles de l'art entraînant une erreur des intervenants qui démontent un caisson qui permet l'accès à des conducteurs nus. A court terme et pour éviter que l'incident ne se reproduise, plusieurs actions techniques sont mises en place au redémarrage de l'usine le 24/03 : étude de la migration de la vapeur, la procédure de pré-chauffage au niveau process est modifiée et des purges sont déplacées à l'extérieur du bâtiment ; calfeutrement des passages de câbles avec des plaques de laine de verre. Afin d'assurer l'étanchéité d'un caisson situé dans une galerie technique, des travaux de calfeutrement du caisson sont réalisés par la pose de mastic ignifugé ; une étude est lancée pour supprimer les caissons sur les gaines à barres et pour installer un isolant en continu jusqu'au bas des armoires. En cas d'impossibilité, un verrouillage mécanique associé à l'ouverture du caisson en l'absence de tension est étudié ; une réflexion est menée au sein du service électrique pour revoir les méthodologies de travail dans la gestion des dépannages d'urgence. La formation de l'ensemble du service sur les réseaux de distribution sera renforcée. D'autres axes d'amélioration sont identifiés : la galerie technique est éclairée, les caissons sont munis d'une étiquette d'identification. Le montant des dégâts matériels et des pertes d'exploitation est estimé à 2 Meuros.



N°43429 - 12/02/2013 - FRANCE - 73 - LA ROCHETTE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie classée Seveso seuil bas, une rupture en partie basse d'un silo de 1 200 m³ rempli à 70 % de pâte à papier se produit à 5h30. Ce silo de 12 m de haut, construit en 1992, se trouve entre un bâtiment et la STEP du site. Quelque 840 m³ de pâte à papier (94 % d'eau et 6 % de fibres de bois résineux) se déversent ainsi sur un sol bitumeux, puis dans l'atelier de fabrication et dans la station d'épuration la rendant inutilisable. Croyant à une explosion en raison du bruit de la rupture, les riverains alertent les pompiers. L'exploitant récupère la pâte à papier répandue sur la zone à l'aide d'un chargeur puis la stocke sur le parc à bois du site. Il vidange également dans un décanter le reste de pâte contenu dans le silo. Pour éviter les déversements d'eau vers le bâtiment des machines à carton de l'usine voisine, l'exploitant pompe les eaux et les rejette vers l'ISERE après traitement (presse à boue). L'industriel vérifie également les cuves de produits chimiques (soude, peroxyde,...) ainsi que les tuyauteries de l'usine. L'effondrement du silo a provoqué des dégâts sur les structures voisines. L'usine est arrêtée pendant 7 jours. Pour redémarrer rapidement la production, des travaux sont engagés afin de substituer la tour de 1 200 m³ endommagée par une autre de 800 m³ existante sur le site. Par mesure de précaution, une consigne de limitation de son niveau à 54 % de sa hauteur est prise. Une expertise pour déterminer les causes de l'accident (fatigue mécanique au niveau des rivets ?, corrosion ?) est réalisée. La cuve avait été contrôlée pour la dernière fois en 2008 par un organisme agréé. Aucune anomalie n'avait été détectée. Les contrôles avaient lieu tous les 3 ou 4 ans depuis sa construction. L'industriel prévoit de réétudier le plan d'inspection de ses stockages en faisant une analyse de criticité sur l'ensemble des cuves du site. Une fois l'analyse effectuée, il pourra statuer sur la fréquence et la nature des contrôles à réaliser.



N°43362 - 31/01/2013 - FRANCE - 56 - ALLAIRE

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

Un feu se déclare vers 3 h dans une cellule de stockage de 500 m² d'une usine fabriquant des emballages en papier recyclé de 4 000 m² soumise à autorisation (rubrique 1530). Les 12 salariés tentent d'éteindre l'incendie puis alertent les secours et évacuent l'usine. Une centaine de pompiers venus de 3 départements protège la zone de production et les bureaux ainsi qu'une bache de 600 l d'huile hydraulique. Dans la journée, les secours évacuent les 2 500 palettes de cellulose à l'extérieur du bâtiment et les arrosent. Ils réalisent des trouées dans le bardage et arrosent les murs qui ne sont pas totalement coupe-feu. Bien que le site soit sur rétention, les eaux d'extinction ne sont pas contenues sur le site et s'écoulent pour partie dans un ruisseau. Des analyses sont réalisées. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 21h40 et déblaient les lieux, en rencontrant des problèmes en raison du risque d'effondrement. Ils terminent l'extinction le 02/02 vers 10h30. La zone de production est quasi intacte et l'activité reprend dans le week-end ; 25 % de la zone de stockage est détruite. Le feu serait parti d'une palette de cellulose. La fabrication d'emballages en carton pour le stockage des oeufs peut générer des points chauds dans le produit. Une fois palettisés, des départs de feu peuvent ainsi s'initier. Le foyer est difficile à éteindre car il se situe entre le carton et le plastique.



N°43275 - 15/12/2012 - FRANCE - 40 - MIMIZAN

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Des cratères sont observés sur une dune au niveau de l'embouchure des effluents d'une papeterie vers l'océan (rejet journalier de 30 000 m³). Selon l'exploitant, les grandes marées qui ont fait suite à de mauvaises conditions météorologiques ont obstrué la canalisation de rejet, ce qui aurait entraîné une montée en pression de la tuyauterie et provoqué des infiltrations ainsi qu'un affaissement de la couche de sable. La zone concernée est remise en état (cratères rebouchés) et un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. L'exploitant effectue par ailleurs un contrôle renforcé des lieux sur la base de rondes quotidiennes notamment en période de marées.



N°42881 - 14/10/2012 - FRANCE - 29 - SCAER

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

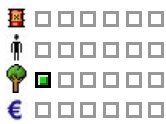
Un feu se déclare vers 2 h sur un transformateur 400 V, refait à neuf 2 ans auparavant, dans une papeterie soumise à autorisation. La combustion des huiles diélectriques entraîne la formation d'une importante fumée grasse. Le réseau de sprinkler se déclenche. Les services du gaz et de l'électricité coupent les énergies. Les pompiers éteignent l'incendie à 7 h. Une partie des installations électriques est endommagée. Les eaux d'extinction sont recueillies dans les bassins de la station d'épuration du site. Toutefois, à la différence d'un précédent sinistre qu'avait subi l'entreprise en 1989, les dispositifs de sécurité ont bien fonctionné et les transformateurs principaux de 63 000 volts et de 5 000 volts n'ont pas été touchés. Les causes de l'accident sont inconnues, un défaut électrique est suspecté.



N°42786 - 19/09/2012 - FRANCE - 77 - JOUY-SUR-MORIN

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Vers 21 h, 150 l de peroxyde d'hydrogène à 50 % (eau oxygénée) débordent d'une cuve tampon puis de la rétention dans une papeterie. L'eau oxygénée entre en contact avec une bouche d'égout raccordée à la station d'épuration du site et réagit avec l'oxyde de fer (rouille). Les employés évacuent. Des agents de maintenance inversent le sens de rotation de l'aération du local électrique pour empêcher l'entrée de vapeur et la dégradation du transformateur, arrêtent la pompe de remplissage de peroxyde et consistent les vannes pneumatiques et électriques. L'intervention s'achève à 23h45. Une défaillance du capteur de niveau de la cuve est suspectée d'être à l'origine du débordement. Celui-ci est changé, tout comme les borniers de logique, les cartes entrées/sorties et le contacteur de pompe. Une jauge analogique équipée de boîte à relais et une vanne à rappel à ressort sont installées. Enfin, la redondance du contrôle de niveau logique câblé est doublée et le programme de contrôle est modifié pour arrêter l'installation en cas de perte de signal des jauges. En complément à cela, la prochaine opération de livraison de peroxyde sur le site fera l'objet d'un contrôle et d'une surveillance approfondie.



N°42030 - 11/04/2012 - FRANCE - 38 - CHARAVINES

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Un pêcheur alerte les pompiers vers 18 h pour une pollution de la FURE. Les secours interviennent et détectent de la mousse à la surface de l'eau en sortie de la station d'épuration d'une papeterie soumise à autorisation. Toutefois, aucune odeur particulière, ni de conséquences sur la faune aquatique ne sont constatées. La mesure du pH de l'eau à partir de plusieurs prélèvements dans la rivière donne un pH de 8,2. L'inspection des Installations Classées, prévenue des faits, effectue une enquête. L'exploitant lui communique la fiche de données sécurité du produit utilisé dans le cadre du process qui serait responsable de la pollution. Après examen des documents, il s'avère que ce produit est entièrement biodégradable. Un excès de phosphore est néanmoins détecté par l'exploitant en sortie de step dans le cadre de l'autosurveillance de ces rejets. Selon l'industriel, cet excès de phosphore pourrait être à l'origine de la mousse dans la FURE. Toutefois, il continue des tests en laboratoire sur les différentes étapes de son procédé de fabrication pour essayer de comprendre l'origine de la pollution et éviter que la situation ne se reproduise.



N°43212 - 21/02/2012 - FRANCE - 67 - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 1 h sur une machine de production. Les pompiers éteignent le sinistre en 2 h. 3 personnes incommodées par les fumées sont transportées à l'hôpital. Les eaux d'incendie sont collectées dans le réseau des eaux usées du site puis traitées par la station d'épuration. La remise en état de l'unité prend plusieurs semaines.



N°41641 - 27/12/2011 - FRANCE - 57 - SARREBOURG

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

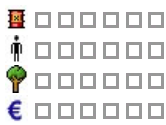
Un sous-traitant intervient sur le système d'extinction au dioxyde de carbone (CO2) d'une usine d'emballages stériles. Le système se déclenche à 10h25 alors qu'il le désactivait. Les secours le retrouvent inconscient et le conduisent à l'hôpital. Après reconnaissances, le taux de CO2 est très élevé. Toutefois, aucune fuite n'est relevée sur les bouteilles tampons du système d'extinction.



N°41144 - 21/10/2011 - FRANCE - 38 - VOREPPE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un atelier est en cours de nettoyage en prévision d'un arrêt. Les cuves intérieures de peroxyde d'hydrogène (H2O2), de soude à 50 % (NaOH), de silicate de soude et de bisulfite de soude sont vidées et rincées. Leurs vannes de vidange sont en position ouverte. Leurs pompes sont en mode de recirculation pour éviter les cristallisations sauf celle du H2O2, arrêtée depuis plusieurs semaines. A 13 h, les pompes sont mises en marche en mode automatique. Les vannes automatiques situées entre les organes de sectionnement manuels et les cuves intérieures s'ouvrent pour une raison indéterminée (problème d'automate ou mauvaise manipulation ?). Les cuves nettoyées sont alors alimentées et les produits débordent des rétentions. Les pompes ne s'arrêtent pas, le niveau de consigne de remplissage des cuves n'étant pas atteint. Les produits se mélangent dans une seconde rétention au sol et le H2O2 se décompose en oxygène (O2) et en eau (H2O) par une réaction exothermique auto-catalysée. La chaleur entraîne l'évaporation de l'eau des solutions et génère un important brouillard dans le bâtiment. Le volume perdu de chaque produit est estimé entre 1 et 1,5 m³. Les employés appellent les secours. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité. Le mélange, de pH basique, est recueilli dans le bassin tampon de la station d'épuration du site et neutralisé à l'acide avant son envoi dans les lagunes biologiques. Le périmètre de sécurité est levé à 17 h. L'inspection des installations classées est informée de l'accident. L'exploitant neutralise l'automate de l'atelier, met les pompes en recirculation en mode manuel, ferme et cadenasse la vanne manuelle du stockage d'H2O2, bloque l'arrivée d'air comprimé pour empêcher l'ouverture des vannes automatiques et règle la consigne de niveau des cuves intérieures à 0.



N°41106 - 13/10/2011 - FRANCE - 73 - LA ROCHETTE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 16h15 dans le faux plafond d'une machine à la suite de la projection d'une étincelle provenant de travaux de rénovation de toiture. Conformément aux recommandations du plan de prévention et du permis de feu du jour, l'intervenant extérieure utilise un extincteur puis un RIA pour attaquer le feu. En parallèle, la procédure d'urgence interne est déclenchée : intervention de l'équipe de pompiers du site et appel des secours externes. L'incendie est maîtrisé à l'aide de RIA et de lances de nettoyage par le personnel et l'équipe de pompiers du site avant l'arrivée des secours externes. A leur arrivée, les pompiers externes procèdent à des reconnaissances et à un contrôle des éventuels points chauds restants à l'aide d'une caméra thermique. Tout risque étant écarté, ils quittent les lieux vers 18h15. L'eau utilisée pour éteindre le feu est récupérée dans les égouts machines, et envoyée vers le décanteur pour traitement. Après nettoyage des équipements, l'unité redémarre le soir même.



N°40748 - 25/08/2011 - FRANCE - 59 - BOUSBECQUE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Lors d'une opération de dégraissage des séchoirs d'une papeterie soumise à autorisation, une explosion, suivie d'un départ de feu, se produit vers 15 h. Deux ouvriers blessés, le 1er grièvement brûlé sur différentes parties du corps et le 2nd brûlé sur les avant-bras et le cou, sont transportés à l'hôpital. L'atelier est évacué, les pompiers éteignent un feu sur un fût de solvant et refroidissent la machine à papier. Cette dernière est endommagée sur 15 m au niveau des rouleaux d'entraînement, ainsi que sur la partie supérieure avec une légère propagation à la toiture. La production est mise à l'arrêt en attendant les conclusions de l'enquête diligentée par l'inspection du travail. Les conséquences sur les installations sont néanmoins peu importantes et 2 jours de travail suffisent pour les remettre en route. A la suite de l'analyse des causes de l'accident, il apparaît que le solvant utilisé présente un point éclair très bas. L'exploitant procède à son changement. Une étude fumigène est menée pour déterminer les éventuelles zones mortes du système de ventilation. Une vérification des installations avant leur remise en route est réalisée par un organisme spécialisé, ainsi qu'un suivi des températures en marche des séchoirs (recherche de points chauds éventuels). Enfin, l'étude ATEX du site sera revue et une procédure sur le nettoyage des feutres à la sécherie sera rédigée. L'inspection des installations classées propose au Préfet d'imposer à l'industriel de nouvelles mesures de sécurité.



N°40542 - 08/07/2011 - FRANCE - 87 - SAILLAT-SUR-VIENNE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, une cuve de stockage de liqueur noire (pH 13) subit une rupture mécanique de son fond conique à 8h47. La cuve d'une capacité de 600 m³, contient au moment des faits 500 m³ de produit et se vide en moins de 30 s. L'effluent est contenu en partie dans sa rétention associée, à hauteur de 100 à 120 m³ ; 300 m³ de produit sont dirigés vers une lagune de traitement et entre 80 et 100 m³ rejoignent la VIENNE par le réseau d'eaux pluviales de l'usine entre 8h50 et 10h30. Les pompiers installent des barrages flottants à plusieurs endroits et constatent une formation de mousse sur 500 m de long et 80 m de large au niveau de Chabonais. Aucune mortalité piscicole dans la VIENNE n'est constatée. La préfecture déconseille la baignade, la pêche, l'arrosage agricole ainsi que la navigation sur la VIENNE en aval du lieu de pollution pour le week-end. L'industriel rédige un communiqué de presse sur l'accident. Un suivi de la qualité du milieu est mis en place par l'exploitant. Au niveau de 3 points de mesure à 500 m, 2 et 7 km en aval du rejet, les paramètres pH, conductivité, DCO et oxygène dissous, sont mesurés. Le suivi géographique de la pollution est par ailleurs réalisé 2 fois par jour. En terme d'impact économique, les coûts de l'arrêt de production et du nettoyage sont estimés à 2 millions d'euros. L'étude des dangers du site (2009) vise 2 scénarios d'accident susceptibles de se produire au niveau de la régénération des liqueurs, l'un portant sur l'explosion de la chaudière en elle-même, et l'autre sur l'explosion de son dissolvant, mais aucun sur le scénario de l'accident. Par ailleurs, le dispositif de rétention, en dessous des 8 réservoirs de l'atelier de l'accident semblerait ne pas être dimensionné conformément à la réglementation. Le préfet signe le 08/07 un arrêté de mesures d'urgence visant à : encadrer la remise en service sous réserve de la réalisation d'un certain nombre d'actions (requalification et remise en état d'équipements tels qu'installations électriques, vannes, arrêts d'urgence, cuves similaires à celle objet de l'accident, mise à jour des procédures, génie civil...); surveiller le milieu (pH, oxygène dissous) jusqu'à la fin des opérations de nettoyage et de remise en état des installations; évacuer les déchets générés par l'accident dans des installations autorisées. A la suite des travaux de nettoyage, de réparation et de contrôle, l'usine redémarre progressivement (hors atelier accidenté). La liqueur noire récupérée sur le site lors des opérations de nettoyage est réinjectée dans les installations après pré-traitement in situ. La rupture du fond conique de la cuve où s'effectue l'extraction de la liqueur noire a pour origine une usure progressive par corrosion/érosion. Construite en acier carbone en 1988, la cuve avait fait l'objet d'une inspection interne en 1998 par un organisme de contrôle. Les résultats avaient conduit à réparer par doublage en tôle d'acier le fond conique et contrôler par un ressage l'ensemble des soudures. L'expertise réalisée en août 2011 indique qu'après la réparation réalisée en 1998, une ou des infiltrations de liqueur noire se sont produites entre les plaques d'origine et celles de doublage. Ceci a fortement accéléré le phénomène de corrosion des plaques de doublage et poursuivi la corrosion de la paroi d'origine. Compte tenu des caractéristiques de la corrosion identifiée et des solutions réparatoires mises en oeuvre en 1998, aucune problématique de corrosion du fond conique ne semblait pouvoir être anticipée et ce, d'autant moins que, jusqu'à l'incident, il n'avait pas été constaté, lors des inspections externes mensuelles, de signes avant-coureurs. Par ailleurs, la position surélevée de la cuve, sa configuration (stockage de grande hauteur de 21 m) avec une jupe dotée d'une ouverture à sa base et la rupture brutale du fond conique occasionnant une vaporisation de la liqueur noire, ont contribué à une projection d'une partie de la liqueur noire (« effet jet ») en dehors de la fosse de rétention. La position de la cuve en périphérie de la fosse de rétention de l'unité d'évaporation a également accentué cet « effet jet » et a augmenté la quantité de liqueur noire projetée en dehors de la rétention. L'analyse de l'incident conduit la DREAL à demander à l'exploitant d'accélérer la vérification des cuves de stockage et d'améliorer encore les procédures de maintenance.



N°40445 - 10/06/2011 - FRANCE - 88 - RAON-L'ETAPE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Vers 18 h, dans une papeterie soumise à autorisation, des employés signalent un incendie dans l'atelier plastique de l'usine situé à 50 m des bureaux. Le bâtiment de 500 m² est embrasé. Les secours empêchent la propagation aux autres ateliers et maîtrisent le sinistre après 2h30 d'intervention. Les GRV de soude de 1 m³ sont évacuées et une citerne de 5 000 l de soude est également protégée. Aucune fuite de produit n'est constatée. Un pompier brûlé à la nuque est ausculté par un médecin. Les risques de pollution aquatique et atmosphérique sont écartés. Aucun chômage technique n'est à déplorer, cette partie de l'exploitation étant un centre de retraitement des déchets plastiques.



N°39635 - 18/01/2011 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Vers 8h40 dans une papeterie soumise à autorisation, une cuve de 1 000 m³ remplie à 95 % avec de la pâte à papier (siccité 10 %) explose lors d'une opération de maintenance réalisée par un sous-traitant spécialisé en chaudronnerie. 2 employés intérimaires de cette entreprise travaillent sur la capacité avec une disquette lors des faits. L'un des ouvriers est projeté et retombe sur un toit en faisant une chute de 15 m, l'autre est choqué. Les pompiers arrivent sur le site à 8h55. L'usine est arrêtée. La cuve étant endommagée au niveau du toit, l'exploitant matérialise la zone pour éviter un sur-accident. Les mesures d'explosimétrie, d'hydrogène sulfuré, de méthane, de monoxyde de carbone et d'ammoniac réalisées ne révèlent aucun danger. Le blessé, évacué par hélicoptère à 11h30 vers un hôpital parisien, décède dans la soirée. L'inspection des installations classées effectue une enquête le jour même et propose au Préfet un arrêté suspendant le fonctionnement de la tour de stockage de pâte à papier et prescrivant différentes mesures : mise en sécurité des installations, recherche des causes de l'accident, mise à jour de l'étude de dangers, définition des modalités de redémarrage... L'exploitant fait inspecter le silo par un organisme spécialisé qui estime que la partie inférieure de la cuve est intacte et que celle-ci peut être remplie à moitié. La capacité est vidangée, inspectée visuellement pour s'assurer qu'elle ne se déformera pas et dégazée. Le toit est découpé en utilisant une technologie plasma qui évite les étincelles. Les zones ATEX autour des silos de pâte à papier sont redéfinies. La papeterie est autorisée à reprendre ses activités le 22/01, les 2 cuves de pâte à papier voisines fonctionnant avec un niveau réduit. Une enquête judiciaire est effectuée. Les pertes financières sont estimées à 1,5 M d'euros. Les résultats de l'expertise technique réalisée par un organisme indiquent que : la pâte à papier stockée dans la tour a dégagé de l'hydrogène (débit de dégagement de l'H₂ par unité de temps et par unité de masse de pâte sèche dans le ciel de la cuve: 20 dm³/h.T, siccité de la pâte : 10 %). A ce débit, la LIE est atteinte au bout de 1,6 h pour un taux de remplissage de la tour de 95 %; l'hydrogène s'est mélangé avec l'air présent dans le ciel de la tour pour y former une atmosphère explosive (ATEX) ; la source d'inflammation de l'ATEX est une particule incandescente produite lors de l'opération de découpage ; la surpression développée par l'explosion a conduit à la rupture du toit de la tour, au niveau du cordon de soudure de raccordement avec la virole. Par ailleurs, l'organisme émet plusieurs recommandations afin d'améliorer la sécurité des installations : surveiller la siccité de la pâte à papier ; supprimer le toit de la tour après vérification que la cinétique de diffusion de l'H₂ dans l'air soit rapide. Afin de diluer l'H₂, de l'air doit être injecté à la surface de la pâte, sous forme de jet vertical par le haut de la cuve. Cette ventilation doit être permanente. La mise en place d'évents d'explosion sur le toit de la tour n'apparaît pas, dans le cas présent, comme une solution viable pour protéger efficacement la cuve contre les effets d'une explosion.



N°39006 - 22/09/2010 - FRANCE - 08 - GIVET

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Sur le site d'une ancienne papeterie, un incendie se déclare vers 18 h. Les pompiers français, manquant d'eau, demandent l'aide de leurs collègues belges de Beauraing, 7 lances à eau sont déployées. Un pompier se blesse légèrement lors de l'intervention. Une fois l'incendie circonscrit, des équipes de reconnaissance surveillent d'éventuels départs de feu et évaluent les risques toxiques. Selon l'exploitant, il n'y a plus de produits dangereux dans les locaux. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes du sinistre. Le site semblait être occupé une semaine avant l'événement. Un feu de palette s'y était en effet produit sans aucune conséquence. L'incendie se serait déclaré au niveau des bureaux situés au premier étage d'un bâtiment central et se serait propagé à la toiture ; 2 000 m² de charpente et de couverture auraient ainsi été détruits ainsi que la totalité de la zone bureau du bâtiment. L'exploitant évacue les gravats et reconstruit les bardages afin de remettre le site en sécurité.



N°39028 - 08/08/2010 - FRANCE - 66 - AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une usine d'emballages industriels, un feu se déclare vers 7h45 dans la conduite d'évacuation des gaz chauds d'une machine. Le feu se propage à 80 m² de toiture à 15 m du sol et provoque un panache de fumée noire. La source radioactive utilisée au contrôle qualité des emballages plastiques est isolée dès la coupure de courant. Les pompiers déploient plusieurs lances, toutefois, le feu de toiture ne peut pas être atteint par le dispositif sur échelle. Par ailleurs, le toit n'est pas résistant au poids d'un homme. L'intervention des secours s'achève à 11h30, sans blessé. Afin de faciliter les opérations d'extinction, les pompiers se sont répartis en 3 secteurs : intérieur (extinction et repérage des points chauds à l'aide d'une caméra thermique), toit, et secteur technologique afin de réaliser des mesures de la qualité de l'air et de l'eau.



N°38665 - 21/07/2010 - FRANCE - 77 - JOUY-SUR-MORIN

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 23 h sur une machine servant à l'aspiration du coton. L'installation est mise en sécurité. Les pompiers sont alertés et le feu est maîtrisé vers 1 h du matin ; 200 kg de coton sont perdus. Le nettoyage post-sinistre occasionne une perte d'exploitation de 16 h.



N°38580 - 04/07/2010 - FRANCE - 59 - VIEUX-CONDE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

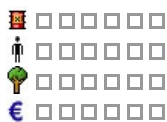
Dans une imprimerie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 6h30 dans un atelier de 1 000 m². Un important panache de fumée noire, visible de loin, se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9h15 avec plusieurs lances, 1/3 de l'établissement est détruit et une dizaine d'employés est en chômage technique. Stockés dans un bâtiment distinct, les solvants n'ont pas été touchés par le feu.



N°38383 - 08/06/2010 - FRANCE - 40 - MIMIZAN

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

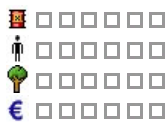
Dans une papeterie soumise à autorisation et disposant d'un Service Inspection Reconnu (SIR), un feu se déclare vers 0h30 sur une chaudière biomasse (fioul/déchets ligneux). Les pompiers luttent contre l'incendie après avoir isolé électriquement l'installation et coupé l'injection de fioul. La ventilation de tirage de la chaudière est réduite de façon à permettre un refroidissement lent. Le feu est circonscrit par noyage du caisson d'air primaire qui est isolé de la partie chaudière par un casing et un calorifuge. Aucun blessé ni aucune conséquence pour l'environnement n'est à déplorer. Une fuite de fioul sur un brûleur est à l'origine de l'incendie. Après démontage et expertise de la partie défectueuse, l'exploitant constate le percement d'un tube servant à l'introduction de fioul à l'intérieur même d'un tube double enveloppe dans lequel circule de la vapeur à 12 bar qui permet la pulvérisation du mélange vapeur/fioul en sortie de buse. Le percement du tube fioul a engendré le percement du tube double enveloppe où circule la vapeur puis d'un tube support. Le béton réfractaire de protection des tubes d'eau au droit de l'ouverture du brûleur concerné est resté intact et l'équipement sous pression n'a pas été affecté selon le SIR. L'exploitant se rapproche de son fournisseur pour identifier la cause de la détérioration du tube d'alimentation en fioul car l'ensemble du brûleur venait d'être remplacé au mois de mars.



N°38362 - 05/06/2010 - FRANCE - 73 - LA ROCHETTE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

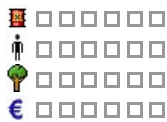
Dans une papeterie, un départ de feu est détecté par un cariste vers 20h30 dans un stockage de plaquettes destinées à la fabrication de pâte à papier. Le contremaître de fabrication alerte les pompiers. A l'arrivée des secours internes, des flammes de 0,5 à 1 m de hauteur sur une bande de 5 à 6m de long sont observées. 2 lances de 150 l/mn permettent d'éteindre le foyer en 20 min. Après extinction, les plaquettes touchées sont écartées avec une chargeuse pour neutraliser d'éventuels points chauds. Les pompiers arrivent sur le site à 21h45, relèvent l'équipe de secours et branchent 2 lances de 600 l/mn durant 1 h. Selon l'exploitant, un échauffement d'un rouleau grippé de la bande transporteuse de plaquettes au dessus du stockage est à l'origine de l'incendie. L'échauffement aurait ainsi provoqué l'allumage de poussières de bois qui seraient ensuite tombées sur le stockage. Peu de fumées ont été émises. La quantité d'eau utilisée est estimée à 90 m³.



N°38209 - 18/05/2010 - FRANCE - 33 - ABZAC

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

Dans une cartonnerie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 5h30 dans un bâtiment servant au stockage de matières premières. Le bâtiment, dont une partie s'est effondrée, est mitoyen des outils de production. Les employés alertent rapidement les sapeurs-pompiers. 8 lances, dont une sur échelle, sont déployées. Le feu est maîtrisé et les outils de production sont sauvés mais pas les 2 000 m² de stockage et les produits qu'ils contenaient. Le chômage technique concerne 10 personnes pour une durée d'une semaine et 30 personnes pour une durée de 2 semaines. Une enquête de gendarmerie est effectuée. Selon la presse, il semblerait que le sinistre ait été causé par l'éclatement d'une lampe halogène.



N°38144 - 03/05/2010 - FRANCE - 43 - SAINT-DIDIER-EN-VELAY

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

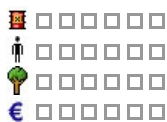
Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 4 h dans un hangar abritant 1 600 t de papier recyclé. Les pompiers se déploient sur le site et protègent les locaux de production. Un élu, les services du gaz et de l'électricité ainsi que la gendarmerie se rendent sur place. Le sinistre serait parti d'un chariot élévateur et aurait détruit la toiture du stockage, ainsi que les matières premières présentes. L'ensemble des eaux d'extinction a transité par la station d'épuration interne au site et n'a pas impacté le milieu naturel (rivière la SEMENE). L'activité du site n'a pas été perturbée.



N°39697 - 25/04/2010 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une station d'épuration d'une papeterie soumise à autorisation, les échangeurs, en mode hiver (tours de refroidissement), sont à l'arrêt et ne refroidissent donc pas l'effluent, provoquant ainsi l'arrêt automatique des installations pour protéger les bactéries du méthaniseur ; 520 m³ d'effluents non traités sont rejetés par le trop plein d'un cuvier raccordé à un canal de rejet.



N°37873 - 18/02/2010 - FRANCE - 88 - GOLBEY

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie (Seveso seuil bas), un feu se déclare vers 5 h à l'intérieur d'un bâtiment de production où se trouvent des tambours de trituration de pâte à papier. Un électricien se rend sur place. Il appelle aussitôt les services de secours internes du site. Une équipe d'intervention arrive vers 5h12, confirme la nécessité d'intervention des pompiers et commencent à éteindre le feu avec des RIA. L'incendie est maîtrisé vers 5h23 avant l'arrivée des pompiers. Des trappes de désenfumage sont ouvertes. Après une réunion avec les différentes entités qui sont intervenues lors de l'incident, l'exploitant indique que la quantité d'eau d'extinction utilisée est estimée à 3 000 litres. Ces eaux ont été collectées et traitées au niveau de la station d'épuration du site. Cet incendie n'a eu aucune répercussion sur l'environnement, seul des dégâts matériels sont constatés. L'origine du feu serait due à l'échauffement d'un palier.



N°38146 - 28/09/2009 - FRANCE - 74 - CRAN-GEVRIER

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Une pollution de la rivière du THIOU provenant d'une ancienne papeterie est constatée dans la soirée. Du carbonate de calcium fuit depuis deux silos de stockage de 120 m3 chacun et se répand sur le sol, dans les rétentions et dans les caniveaux. L'inspection se rend sur place. A la suite de cette visite, un arrêté préfectoral prescrit l'évacuation et le traitement du carbonate de calcium, le nettoyage des surfaces souillées ainsi que la mise en place de dispositif évitant le remplissage des silos par les eaux de pluie. Une société spécialisée nettoie les rétentions et collecte 22,9 t de carbonate. Un silo est vidangé, l'autre silo contient du carbonate de calcium solide, et des bouchons non manoeuvrables sont installés.



N°36537 - 11/07/2009 - FRANCE - 70 - FONTAINE-LES-LUXEUIL

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

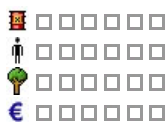
Un feu se déclare vers 21h30 dans une papeterie de 800 m² contenant de nombreuses machines ainsi qu'un stock de papiers et plastiques. Les pompiers éteignent l'incendie en 2 h avec 7 lances à débit variable. Plus de 600 m² de bâtiment sont détruits et de nombreuses machines sont endommagées. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.



N°36682 - 23/06/2009 - FRANCE - 33 - BIGANOS

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

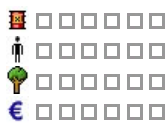
Dans une papeterie, un opérateur procède vers 13h30 au rallumage d'un four à chaux après une période de maintenance. Une déflagration survient 20 minutes plus tard et endommage fortement l'électrofiltre du four. L'employé est projeté sur une passerelle. Son état nécessitera son transfert à l'hôpital. Selon l'exploitant, l'explosion est due à la présence de gaz naturel mélangé avec de l'air dans le four et dans l'électrofiltre. Ce mélange a ensuite été allumé par un arc électrique qui a pris naissance dans l'électrofiltre sous tension. Le non-respect de la procédure de démarrage du four est à l'origine de l'accident. A la suite de cet événement, les consignes suivantes sont mises en application : la mise sous tension des équipements ne doit pas être faite avant ou pendant la procédure de démarrage du four; la mise sous tension doit être inter-verrouillée avec la sécurité détection flamme. Le coût des réparations est estimé à 300 000 euros.



N°36319 - 19/06/2009 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Un feu se déclare vers 1h35 sur un tapis roulant aérien de 100 m de long dans une papeterie et menace de se propager à un silo de copeaux de bois. Les secours éteignent l'incendie, évacuent plusieurs mètres cubes de copeaux de bois et font une reconnaissance à l'aide d'une caméra thermique. Une réunion est organisée dans la matinée entre l'exploitant, les pompiers et l'inspection des installations classées. Après un contrôle des concentrations en monoxyde de carbone, sulfure d'hydrogène et méthane, l'usine est remise en service vers 11h30.



N°37840 - 13/05/2009 - FRANCE - 68 - ENSISHEIM

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

Dans une imprimerie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 4 h dans un atelier au niveau d'une armoire électrique d'une paraffineuse. L'incendie se propage au bain de travail contenant 150 kg de paraffine, puis à un stock tampon contenant 800 kg de paraffine. Un voisin donne l'alerte et les secours arrivent sur place à 5 h. Ils éteignent l'incendie au bout de 30 min en pulvérisant de l'eau. L'intervention des pompiers a été facilitée car ils disposaient des clés du site et ont pu de ce fait y pénétrer facilement. Les outils de production sont en partie détruits ainsi qu'une partie d'un bâtiment. La majorité des armoires électriques de l'atelier est endommagée par la chaleur. Les systèmes de désenfumage n'ayant pas fonctionné, les fumées sont restées confinées dans l'atelier. Un court-circuit serait à l'origine de l'accident. A la suite du sinistre, l'exploitant prévoit d'arrêter les activités d'enduction dans l'atelier incendié afin de limiter la probabilité d'apparition d'une source d'ignition et d'améliorer le système de désenfumage lors de la reconstruction de la toiture. Il prévoit également dans un autre atelier de mettre en oeuvre une nouvelle installation utilisant un système de chauffage par fluide caloporteur à la place de l'ancien électrique.



N°36026 - 01/04/2009 - FRANCE - 31 - SAINT-MARTORY

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Un feu se déclare vers 17h45 dans un hangar de 400 m² d'une papeterie fermée depuis 3 ans et contenant des stocks de rouleaux de papier ; la charpente métallique s'effondre. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 20 h avec 3 lances. L'intervention des pompiers est facilitée par le fait qu'il n'y a pas d'électricité. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes du sinistre.



N°36007 - 23/03/2009 - FRANCE - 13 - ARLES

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 13 h dans un stockage de balles de papier de 1 t de masse unitaire. L'alerte est donnée par du personnel d'une société sous traitante. Les pompiers protègent une cuve contenant des produits de traitement destinés à la station d'épuration et maîtrisent l'incendie vers 15 h avec 9 lances. Le vent dirige la fumée vers le Nord-Ouest, épargnant les zones d'habitation. Les secours étalent et noient les combustibles. Ils éteignent le feu en fin d'après-midi. L'usine et la production ne sont pas impactées mais 200 t de balles de papier sont brûlées. L'exploitant estime les pertes à 80 000 euros. Avec le vent, l'incendie s'est propagé rapidement. Les eaux d'extinction ont été contenues dans un fossé qui entoure le dépôt de vieux papiers. Le parc de stockage est goudronné ; une partie des eaux a donc été collectée par le fossé ceinturant. Une grande partie de l'eau est également absorbée par les balles de vieux papiers. Une reprise de feu s'est produite dans la nuit du 23 au 24/03 sur la berge nécessitant une intervention des pompiers. L'origine de l'accident résiderait dans la façon dont sont manipulées les balles de papiers. En effet, ces dernières sont composées de papiers et de cartons recyclés, compressés puis cerclés par du fil de fer de gros diamètre. Un simple frottement sur le sol aurait provoqué un échauffement. D'autres hypothèses sont évoquées comme la présence d'un produit chimique au sein d'une balle ayant initié une réaction exothermique, ou tout simplement le jet d'un mégot de cigarette par un chauffeur routier. Des camions ont déchargé leur contenu vers 11-12h. D'autres causes ont également été passées en revue comme la réalisation de travaux, mais aucune opération de ce type n'était programmée. A la suite du sinistre, l'exploitant prend un certain nombre de mesures, parmi lesquelles figurent: un rappel des consignes de sécurité aux chauffeurs livreurs, le renforcement de la surveillance et la diffusion d'une note aux caristes. Cette note appelle l'attention sur deux points ; d'une part la nécessité de procéder à des inspections supplémentaires de leur chariot afin de détecter au plus vite tout fil de fer coincé sous l'engin ou dans les parties mobiles, et d'autre part qu'en cas de balles se décrochant lors de leur transport dans des pinces, les caristes déposent tout de suite leur charge au lieu de la pousser au sol jusqu'à destination.



N°35881 - 06/02/2009 - FRANCE - 73 - LA ROCHETTE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Des dalles de bétons supportant un réservoir de 68 t d'oxygène liquide (O2) et les 4 évaporateurs de l'unité d'aération des boues s'affaissent dans la station d'épuration des eaux d'une papeterie. Notant la forte inclinaison de l'un des évaporateurs, le sous-traitant chargé du suivi de l'installation concernée décide de neutraliser l'équipement et d'alimenter provisoirement l'usine en oxygène par camion. Durant la semaine, l'O2 est consommé pour vider le réservoir. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité et informe son personnel du calendrier d'intervention tout en diffusant des consignes particulières pour éviter tout choc violent au sol (godet des chargeuses...). Le sous-traitant rassemble le matériel roulant utile pour l'approvisionnement en secours de la station et le dégivrage des évaporateurs, puis l'alimentation en O2 de la station d'épuration est stoppée le 16/02 pour mettre en place le piquage nécessaire au raccordement du camion ; le périmètre de sécurité est élargi durant l'intervention correspondante. Dans le même temps, le débit des effluents à traiter est limité. L'installation est dégivrée pour dégager la dalle. Celle-ci a été construite en 2 temps : une partie en 1993 lors de la mise en oeuvre d'un traitement anaérobie des effluents et la seconde partie en 2001. Selon l'exploitant, des infiltrations d'eau sont à l'origine de l'incident ; le gel et la glace formée provoquant ensuite le soulèvement des 2 dalles. En ce qui concerne le choix de leur lieu d'implantation, l'exploitant précise n'avoir jamais rencontré ce type de problème depuis la construction initiale il y a plus de 10 ans...En liaison avec le sous-traitant en charge de l'installation d'oxygène liquide, un cabinet spécialisé réalise une étude de génie civil préalablement à la construction d'une nouvelle dalle support. Lors d'une visite des lieux quelques jours plus tard, l'inspection des IC fera observer à l'exploitant l'absence de protection de la citerne mobile d'O2 provisoirement mise en place.



N°35712 - 08/01/2009 - FRANCE - 88 - RAON-L'ETAPE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton


Dans une papeterie, un feu se déclare vers 3h50 dans un bâtiment de 1 000 m² où sont stockés différents produits chimiques : H2SO4, colle, azurant optique,.... L'incendie se propage à la toiture qui est en chevrons. Des produits chimiques se mélangent aux eaux d'extinction (pH entre 4,5 et 7). Les pompiers maîtrisent le feu vers 7 h avec 4 lances. Un élu, le sous-préfet et les services d'inspection des installations classées se rendent sur place. L'outil de production est épargné. Aucune pollution de la MEURTHE située derrière la papeterie n'est observée. Une défaillance électrique serait à l'origine du sinistre. Les pertes d'exploitation et les dommages matériels sont estimés à 1 million d'euros chacune.





N°35547 - 15/12/2008 - FRANCE - 02 - VENIZEL


C17.12 - Fabrication de papier et de carton


Dans une papeterie, un feu se déclare vers 19h50 dans un local contenant les surpresseurs de l'unité de traitement des effluents. L'opérateur de la station d'épuration aussitôt sur place s'aperçoit de la fumée noire qui s'échappe par des extracteurs d'air et constate la présence de flammes au niveau d'un surpresseur. Vers 19h55, l'opérateur déclenche la procédure d'alerte auprès du poste de garde et arrête en manuel les surpresseurs. A 20 h, le poste de garde appelle les pompiers qui arrivent vers 20h20. L'incendie est circonscrit vers 21h20 grâce à des extincteurs à mousse et les éléments incendiés sont refroidis avec 1 500 l d'eau. Il n'y a ni victime à déplorer ni conséquence sur le fonctionnement de l'usine, pas même d'effluents à traiter. Le surpresseur incriminé a été remis en marche le lendemain matin vers 8h30. Un boudin absorbant est mis en protection autour de la grille de l'avaloir d'eau pluviale. Un produit absorbant en poudre est également épandu en surface du rû PREUX pour collecter à titre préventif les pollutions par de l'huile ou de la graisse. Un nettoyage du débourbeur/déshuileur qui traite les eaux du site où s'est déroulé le sinistre est également envisagé.


 **N°35472 - 27/11/2008 - FRANCE - 08 - GIVET**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Vers 10 h dans une papeterie, des employés en grève déversent volontairement dans la HOUILLE 600 l d'encre bleue. La pollution atteint la MEUSE et se propage jusqu'en Belgique, colorant la rivière. Les autorités belges sont avisées. Les secours installent un barrage filtrant.

 **N°35642 - 25/11/2008 - FRANCE - 02 - VENIZEL**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Une fuite de gaz est détectée vers 12h40 par les employés d'une papeterie, sur une canalisation de 20 bar, alimentant des chaudières. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m et effectuent des mesures d'explosimétrie. Les services techniques du gaz coupent l'alimentation. L'origine de la fuite est découverte vers 16 h et réparée par des entreprises spécialisées. La production, dépendante de l'alimentation en gaz, est stoppée jusqu'au lendemain matin.

 **N°35166 - 11/09/2008 - FRANCE - 76 - SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF**
C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
 La rupture d'une canalisation provoque l'inondation sur 5 cm de 3 000 m² d'une entreprise de fabrications d'étiquettes autocollantes imprimées. La production est arrêtée durant 24 h. Les pompiers et le service de distribution des eaux concerné sont alertés. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée, les 15 employés de l'établissement étant mobilisés pour nettoyer et remettre en état les lieux.

 **N°35282 - 30/08/2008 - FRANCE - 62 - WIZERNES**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une usine de fabrication de papier, des employés détectent vers 17h une coloration blanchâtre d'un cours d'eau et donnent aussitôt l'alerte. Les agents de maîtrise sont informés et localisent la fuite 15 min plus tard sur une cuve contenant du carbonate de calcium dont la rétention déborde. Ils procèdent à l'obturation du réseau d'évacuation des eaux polluées et installent un barrage autour de la bouche d'égout des eaux usées supposées se déverser dans la rivière. Les employés mettent en place le pompage de la cuve vers le bassin tampon de 600 m³ de la STEP interne. Vers 18 h, un nouveau rejet dans la rivière est observé, l'obturateur est inefficace en raison d'une mauvaise utilisation des bouteilles de gaz de gonflage ; il est remis en service 45 minutes plus tard. Entre 2 h et 3 h, les opérateurs pompent dans le réseau d'eaux polluées et retirent l'obturateur ; le nettoyage se poursuit jusqu'à 9h30. L'analyse de cet événement montre que la fuite est consécutive à une corrosion très importante (trou de 2 cm de diamètre) d'un piquage de vidange situé en pied de cuve. Ce piquage ainsi que l'ensemble de la cuve étaient recouverts par un calorifuge en laine de roche. Cette protection, associée à un défaut de conception au niveau du radier, a largement favorisé la corrosion du piquage mais également du pied de cuve. La rétention de la cuve n'étant pas opérationnelle (volume insuffisant, défaut d'étanchéité), le carbonate de calcium s'est rapidement répandu sur la zone de dépotage sur laquelle on retrouve des bouches d'évacuation connectées à une fosse de relevage permettant de renvoyer les effluents vers le bassin tampon. Malgré ce dispositif, une quantité de produit estimée à 25 m³ s'est retrouvée dans la rivière. L'hypothèse d'une mauvaise connexion entre le réseau d'évacuation des eaux pluviales et le réseau de transfert des eaux potentiellement polluées vers le bassin tampon est privilégiée. A la suite de l'incident, la condamnation du piquage à l'origine de la fuite, le renforcement du fond de la cuve et de ses côtés par mise en place de tôles d'acier, l'utilisation d'un stratifié verre-résine epoxy (renforcement + protection) à l'intérieur et à l'extérieur de la cuve, le remplissage des vides sous la tôle de fond à l'aide d'un béton, une investigation complète des réseaux à l'aide d'un colorant, la mise en place d'un dispositif de traitement des matières en suspension et un renforcement des traitements au niveau de la STEP combinée à une mise à jour du plan d'intervention interne et d'une phase de formation du personnel, constituent les principales mesures du plan d'action établi par l'exploitant.

 **N°35001 - 07/08/2008 - FRANCE - 13 - GEMENOS**
C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
 Dans une imprimerie, un feu de machine se déclare vers 13h30 sur une chaîne d'impression et un stock de papier. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Génés par les fumées, les services de secours ont dû mettre en œuvre un système de ventilation à pression positive. Une partie des rotatives est brûlée, les bureaux sont également endommagés et la mise en chômage technique de 6 employés est à prévoir. Une défaillance électrique serait à l'origine du sinistre.

 **N°34922 - 21/07/2008 - FRANCE - 02 - VENIZEL**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Dans une papeterie, un feu se déclare vers 13h sur un stockage en plein air de 10 000 t de balles de papiers. Le feu a couvé dans des balles très serrées de 1,5 m de haut empilées sur une hauteur de 6 m. Les moyens de secours privés de l'établissement interviennent dans un premier temps et sont rejoints par les pompiers. L'incendie est maîtrisé après 6 h d'intervention à l'aide d'importants moyens d'extinction (2 lances canon et 8 lances à eau) alimentés par des poteaux incendies privés et par pompage dans l'AISNE situé à plus de 700 m. Les eaux d'extinctions sont récupérées dans une cuvette de rétention. Deux pompiers, légèrement incommodés par le rayonnement thermique sont auscultés par l'infirmier avant de reprendre leur activité et un troisième, incommodé par les fumées et pris d'un malaise, est transporté vers un centre hospitalier. Les secours déblaient les lieux jusqu'au lendemain matin. Aucune incidence sur le fonctionnement de l'établissement n'est à déplorer. La police effectue une enquête pour déterminer les causes de l'accident. L'exploitant décide de grillager le stockage et de mettre en place un système de gardiennage. L'inspection des installations classées demande un rapport sur les causes de l'accident et les mesures prises pour réduire le risque de renouvellement d'un tel accident.



N°34924 - 21/07/2008 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie à l'arrêt depuis 2004, un feu se déclare vers 18 h sur une nacelle utilisée par une société de démolition à l'intérieur d'un bâtiment. L'incendie est circonscrit grâce à l'intervention rapide des services de secours ; 100 m² de toiture sont toutefois détruits. Les eaux d'extinction d'incendie se seraient écoulées vers la MORTAGNE sans qu'aucune mortalité aquatique ne soit constatée.



N°34909 - 16/07/2008 - FRANCE - 73 - LA ROCHETTE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 21h40 dans le four de rétraction des enveloppes de la chaîne d'emballage des palettes. Aucune propagation du feu à l'extérieur du four pouvant affecter des palettes ou des bobines n'est constatée. Le personnel de l'établissement éteint l'incendie à l'aide d'extincteurs appropriés et de lances RIA. Les pompiers sont alertés. Une fois sur place, ils font évacuer la zone touchée par les fumées et procèdent à une mesure de CO. Des mesures de température à l'aide d'une caméra thermique sont également réalisées pour confirmer la parfaite extinction du feu. Aucun chômage technique n'est envisagé. A la suite de l'incident, l'inspection demande à l'exploitant un rapport sur les causes du départ de feu dans le four et les mesures prises pour limiter la probabilité de renouvellement de ce type d'évènement.



N°34692 - 12/06/2008 - FRANCE - 24 - LALINDE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

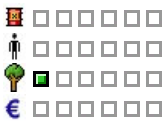
Dans une papeterie, une fuite est détectée vers 9h30 sur une citerne contenant 24 000 l d'acide chlorhydrique d'un camion stationné sur une aire de dépotage ; 1 000 l de produit se répandent. Une cinquantaine de pompiers (dont l'unité CMIC) interviennent. Les bouches d'égoûts sont obturées pour empêcher toute propagation vers les eaux fluviales (proximité de la DORDOGNE). La moitié de la production de l'entreprise est interrompue et le personnel est évacué. Vers 12h30, la fuite est stoppée et le dépotage du camion vers les cuves de l'usine commence.



N°34592 - 19/05/2008 - FRANCE - 88 - RAON-L'ETAPE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

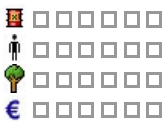
Dans une papeterie, une brèche dans la partie supérieure d'un bassin tampon provoque une pollution de la MEURTHE. Les inondations d'octobre 2006 ont endommagé une digue située en rive gauche du canal de sortie. Malgré un renforcement à plusieurs endroits, une des parties fragilisées a occasionné une brèche dans la partie supérieure de la digue estimée à 4 m de large sur 60 cm de haut. La quantité de produit déversé dans le cours d'eau est estimée à 1 000 m³ constituée d'une part des eaux brutes avant traitement par la station d'épuration et d'autre part d'un surnageant composé de 1,5 t de fibres de polyéthylène basse densité de couleur verte. Concernant ce dernier produit, il se retrouve dans la station d'épuration et le bassin tampon en raison de la défaillance d'un équipement de l'atelier de récupération du polyéthylène. Aucune mortalité piscicole n'a été constatée. L'exploitant prend à la suite de l'accident différentes mesures; le pompage du bassin de rétention vers la station d'épuration est réalisée, il renforce la digue par un enrochement et un bétonnage de la zone fragilisée, un contrôle de la stabilité de la digue est effectué le 28/05 et une procédure de surveillance de la digue et de son niveau d'eau est rédigée.



N°34853 - 19/05/2008 - FRANCE - 88 - ETIVAL-CLAIREFONTAINE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un opérateur détecte vers 6h30 la défaillance d'une vanne d'alimentation en opacarb (charge minérale à base de carbonate de calcium). En effet, après avoir délivré la quantité requise, la vanne pilotée ne s'est pas refermée et le déliteur a commencé à se remplir. Craignant le débordement de ce dernier, l'opérateur ouvre la vanne de vidange du cuvier. L'évacuation au sol, prévue pour les eaux de lavage vers le bassin de stockage des effluents de process, n'a pas pu absorber la totalité du flux déversé, estimé entre trois et cinq mètres cubes. Le niveau d'opacarb a monté de dix centimètres dans le local et le produit s'est déversé dans une fosse permettant d'accéder à un palier de la turbine hydroélectrique de la société. Le produit s'est alors écoulé dans un canal puis dans la MEURTHE par un tuyau permettant de vidanger la fosse en cas de fuite d'eau. A la suite de l'accident, l'exploitant met en place un système de coloration des exutoires en fonction de leur destination.



N°34574 - 16/05/2008 - FRANCE - 84 - MALAUCENE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 16 h sur une pompe électrique d'une cuve contenant 30 m³ de collodion, un produit inflammable composé d'un mélange de nitrocellulose et de solvant. Les énergies sur le site sont coupées. L'incendie est circonscrit en moins de 10 minutes par le personnel de l'entreprise. Les pompiers interviennent pour sécuriser les lieux et refroidir le corps de la pompe à l'aide d'une lance à mousse. Aucune fuite de produit n'est constatée.



N°34542 - 03/05/2008 - FRANCE - 21 - FONTAINE-LES-DIJON

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

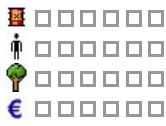
Un feu se déclare à 9h45 dans une fabrique d'étiquettes adhésives de 700 m². L'incendie menace de se propager à des produits chimiques ; 17 pompiers éteignent le feu avec 2 lances vers 11h20. Aucun blessé n'est à déplorer mais des employés sont en chômage technique.



N°34458 - 08/04/2008 - FRANCE - 40 - DAX

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, à la suite d'une défaillance du système d'extraction d'ozone sur une machine, le gaz se répand vers 8 h dans un atelier ; 17 employés sont victimes de nausées, d'irritation des yeux et de maux de tête. Les services de secours interviennent. Des mesures d'explosivité et de toxicité sont réalisées. Les employés en poste sont examinés par un médecin. La production est interrompue une partie de la matinée et l'atelier est ventilé. La défaillance d'une courroie d'entraînement d'un ventilateur serait à l'origine de l'accident. Le travail reprend peu après 13 h. L'inspection du travail demande à l'exploitant de faire réaliser des mesures de la qualité de l'air rejeté et de mettre en place un réseau de détection fixe sur chaque ventilateur.



N°37859 - 05/03/2008 - FRANCE - 24 - LE LARDIN-SAINT-LAZARE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

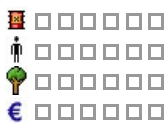
Dans une papeterie soumise à autorisation, lors de la manutention de pâte à papier en extérieur, un chariot fonctionnant au GPL et appartenant à une société sous traitante prend feu vers 21h. Le cariste, pompier volontaire, déclenche l'alerte. Il tente par ailleurs d'éteindre l'incendie avec 3 extincteurs. Les secours arrivent sur place, établissent un périmètre de sécurité et attaquent l'incendie à l'eau. Afin d'éviter tout nouveau départ de feu, le chariot est arrosé avec de la mousse. Des employés, conformément aux procédures du site, placent des plaques d'obturation sur les regards d'égouts pluviaux dans la zone à proximité du lieu de l'accident. L'intervention des pompiers se termine vers 23h55. Le chariot est détruit. La mousse ayant servi pour les opérations d'extinction sera traitée en tant que déchets dangereux. La cause de l'incendie serait d'origine électrique. Le véhicule avait fait l'objet d'une visite de maintenance la semaine précédente et faisait parti d'une campagne de renouvellement.



N°34820 - 11/02/2008 - FRANCE - 24 - LE LARDIN-SAINT-LAZARE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

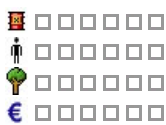
Dans une papeterie, un incendie se déclare dans la cage d'un monte-charge lors d'une opération de maintenance. La chaleur dégagée lors des travaux de soudage atteint les chutes de papier contenues dans la fosse du monte-charge. Un dégagement de fumées est découvert quelques heures plus tard lors d'une ronde de surveillance. Les services de secours internes ne parvenant pas à éteindre le feu, préviennent les pompiers qui noient la fosse. Selon l'exploitant, l'incendie n'a eu aucun impact sur l'environnement et aucun blessé n'est à déplorer.



N°34028 - 23/12/2007 - FRANCE - 88 - CHAVELOT

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, une station de pompage d'eau en milieu naturel alimentant en eau l'usine est inondée vers 15 h. La production est stoppée le temps de pomper l'eau ce qui entraîne des pertes financières.



N°33651 - 19/09/2007 - FRANCE - 24 - LE LARDIN-SAINT-LAZARE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, vers 13h30, lors de travaux de soudage sur un tapis d'alimentation d'une cuve servant au mélange de la pâte à papier avec l'eau (pulpeur), une particule de métal en fusion passe entre le corps du pulpeur et la tôle de liaison avec le sol. Il s'en suit une combustion lente de résidus de pâte à papier présents dans un chemin de câbles situé à proximité. Le dégagement de fumée nécessite la mise en place d'un poste mobile de désenfumage pendant que les pompiers enlèvent la pâte en combustion dans le chemin de câble sur 3 m. A 17 h, l'incendie est éteint, les réparations des câbles endommagés sont réalisées, et l'installation peut repartir. L'extinction du feu a nécessité l'utilisation de 3 extincteurs à poudre, l'eau n'a pas été utilisée. Dans un document d'analyse des causes de l'accident, l'exploitant indique que les procédures relatives aux permis de feu et celles relatives au mouillage et nettoyage de la zone de travail ont bien été respectées. Toutefois, il engage ses collaborateurs à mettre en oeuvre à l'avenir les mesures suivantes avant toute intervention par point chaud: nettoyage de la zone d'intervention, protection des points à risque dans un large périmètre autour de la zone de travail et augmentation du nombre de contrôles à la fin de l'intervention.



N°39820 - 30/07/2007 - FRANCE - 37 - DESCARTES

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

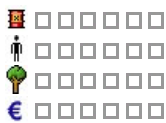
Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 17h45 sur des balles de papier stockées en plein air. Le RIA le plus proche est utilisé comme moyen de lutte. Parallèlement, le personnel commence à évacuer les balles se trouvant à proximité. A 18h15, les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité afin d'éviter la propagation des flammes à l'ensemble du stockage. 8 lances sur 4 engins-pompes et 1 sur échelle, armées par 40 pompiers sont déployées pour éteindre l'incendie. Des moyens de soutien sanitaire rejoignent le site dont un camion dévidoir pour soulager le réseau d'eau potable en puisant de l'eau dans la CREUSE. L'eau de la station d'épuration de l'usine est également utilisée. Un barrage est ensuite installé pour canaliser les eaux d'extinction vers la centrale de raffinage. Le lendemain, la gestion de l'événement est laissée à l'exploitant avec l'assistance des pompiers. Un rideau d'eau est mis en place entre les lots incriminés et ceux intacts. L'exploitant commence à évacuer les déchets refroidis vers une aire de stockage extérieure, permettant ainsi de libérer de l'espace. Un contrôle CO sur les agents intervenus sur la zone du sinistre est effectué. Une personne est envoyée aux urgences. Le 02/08, le feu est maîtrisé. Les matières brûlées sont évacuées. Les pompiers quittent le site à 20h30.



N°33135 - 13/06/2007 - FRANCE - 38 - VOREPPE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

A 15h55, une réaction exothermique se produit dans une papeterie de 20 000 m², à la suite du déchirement d'un sac "Big bag" de 1 t de dioxyde de thiourée "FAS" sur un conteneur de soude. Les liens du big-bag se sont rompus et le contenu, de la poudre volatile acide, chute sur une bouteille de soude. La réaction qui en résulte entraîne la formation d'un liquide jaunâtre qui se solidifie au contact de l'air sur 200 m². Cette réaction s'accompagne d'une émission de poussière en suspension. Sur 81 personnes examinés par les services de secours, 14 présentent des symptômes irritatifs. Ces personnes ont été douchées et sont allées consulter un médecin. L'établissement se charge de la dépollution.



N°34810 - 29/05/2007 - FRANCE - 77 - JOUY-SUR-MORIN

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Une erreur de dépotage d'un camion de peroxyde d'hydrogène à 30 % dans le stockage de résine acide à 5 % survient dans une papeterie. L'usine est partiellement évacuée et un périmètre de sécurité installé par crainte d'un dégradation du peroxyde et de dégagement gazeux dû à la réaction entre les deux produits mis en contact. Vers 22h30, le dispositif de sécurité et le périmètre de sécurité sont levés. L'incident n'a aucune conséquence sur l'environnement. L'incident de dépotage du peroxyde d'hydrogène est dû à la méprise du cariste qui attendait deux camions (un de peroxyde et un de résine acide), l'absence de vérification des documents, le manque de communication et l'absence de procédures de dépotage. Une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets est intervenue pour enlever et éliminer le mélange. Un accident s'est produit au sein de cette société le 31/07/2007 (voir ARIA n° 33767) lors de l'élimination du mélange.



N°36683 - 27/02/2007 - FRANCE - 33 - BIGANOS

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie, une explosion survient vers 22 h au niveau de la station de traitement biologique des effluents aqueux. Les toits de la cuve de conditionnement et du méthaniseur sont projetés à plusieurs dizaines de mètres. Le souffle de l'explosion a brisé des vitres jusqu'à une centaine de mètres et le bruit aurait été perçu jusqu'à une vingtaine de kilomètres. L'accident n'a fait aucune victime et aucun impact sur l'environnement. En particulier, aucune pollution des eaux, n'est à déplorer dans la mesure où l'atelier alimentant la station en effluents était à l'arrêt. L'injection de peroxyde d'hydrogène à la suite d'une vidange aurait créé un dégagement d'oxygène qui réagissant avec le biogaz encore présent serait à l'origine de l'explosion. Toutefois, les causes exactes de l'explosion ne sont pas connues. L'inspection des IC propose au préfet un arrêté qui demande à l'exploitant les mesures prises pour assurer la mise en sécurité de l'installation. Cet arrêté fixe également des prescriptions visant à garantir la qualité des rejets aqueux en l'absence de traitement biologique et surbordonne le redémarrage de la station biologique à la réalisation d'une analyse de l'accident et d'une étude des dangers de l'installation de traitement des effluents.